

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

Arrêté du 22 novembre 2010 portant maintien dans son emploi d'une officière commissionnée recrutée au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : IO CJ1029666A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2007 conférant un grade à une officière recrutée au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense et maintenue dans son emploi ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2010 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Valérie Florent (NIGEND : 00192312 – NLS : 0008035175) est maintenue au grade de lieutenant-colonel en qualité d'officière servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense et est maintenue dans son emploi de responsable de la stratégie de communication au sein du service d'information et de relations publiques des armées-gendarmerie de la direction générale de la gendarmerie nationale pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 novembre 2010.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales
et de l'immigration et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

J. DELPONT